



RAPPORT D'ACTIVITE

Ateliers SNGRI Se préparer à la crise

Mandat donné par la CMI au Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'intérieur pour assurer le pilotage d'un atelier d'échanges sur les améliorations possibles dans la préparation à la crise

Bilan de la journée du 7 février 2013
Atelier SNGRI – « se préparer à la crise »

Liste des participants à l'atelier

Marc PORTEOUS	Ministère de l'Intérieur/SDPGC/BERR, pilote de l'atelier le matin
Charles GIUSTI	Ministère de l'intérieur/SDPGC, pilote de l'après-midi
Marc JACQUET	MEDDE/DGPR, copilote de l'atelier
Amélie RENAUD	MEDDE/DGPR/BRM, copilote de l'atelier
André BACHOC	MEDDE/DGPR/SCHAPI
Nicolas BAUDUCEAU	CEPRI
Gérard MIGNOT	IFFORME
Pascal BELIN	CETE Méditerranée
Philippe BLANC	Ministère de l'intérieur/DGSCGC/SDPGC/BPERE
Geordy BOULDOUYRE	Préfecture des Ardennes
Michel BREUILLE	Mairie d'Essey lès Nancy
Franck CABRILLON	
Patrick CHASSAGNEUX	Météo-France/D2IMI
Xavier CARON	EPAMA
Hervé FAUVAIN	SM3A
Jacques FAYE	MEDDE/DGPR/BIPCP
Patrick FERREIRA	DDT Loiret
René FEUNTEUN	AFPCN
Denis FOURMEAU	MEDDE/SG
François GIANNOCCARO	Institut des Risques Majeurs
Michel GOURIOU	Préfecture de Charente-Maritime
David GOUTX	Météo France/CMIRO

Eric GROHIN	SDIS 30
Catherine GUENON	Ministère de l'intérieur :DGSCGC/SDPGC/BERR
Thierry HUBERT	MEDDE/DGPR/SRNH
Jean-Philippe LALANDE	MEDDE/DGPR/SRNH
Jéromine LEMAIRE	HCFDC
Nathalie LIBOUREL	Mairie de Toulouse
Michel MADINIER	CG 37
Ghislaine MAGNE	Mairie de Toulouse
Jean-Pierre MASSUE	COPRNM
Christine MENGUS	Ministère de l'Intérieur/SDPGC/BERR
Bernard MODERE	AFPCN
Nicolas MONIE	DRIEE IDF
Frédéric MOUTON	SIRACEDPC Seine-Maritime
Roland NUSSBAUM	MRN
Michel SACHER	CYPRES
Christine SALUDAS-MONIE	EMIZ Sud
Emmanuelle SCAGLIOTTI	MRN
Gérard SEIMBILLE	EPTB
Florent VALLEE	Croix-Rouge

Introduction

L'atelier sur la préparation à la crise est venu conclure les cinq ateliers mandatés par la CMI pour approfondir la faisabilité des actions relevant des défis identifiés dans le processus d'élaboration de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI).

La préparation à la crise constitue en effet un volet transversal essentiel pour répondre aux trois objectifs fixés dans la stratégie nationale : augmenter la sécurité des populations, diminuer les coûts des dommages et réduire le temps du retour à la normale.

L'un des objectifs de l'atelier était d'analyser les principaux enseignements des retours d'expérience en matière d'inondations de façon à améliorer les dispositifs opérationnels de gestion de crise. Un autre objectif était de s'interroger sur la façon de gérer au mieux des événements en mobilisant tous les acteurs, y compris la population pour une préparation à la crise optimale.

Enfin, un troisième objectif était de répertorier les outils d'aide à la décision comme les cartes de zones potentiellement inondées et de vérifier qu'ils puissent être développés et partagés par tous.

L'atelier s'est donc attaché à formuler des propositions concrètes sur les moyens pouvant permettre d'anticiper les événements :

- mieux connaître les impacts potentiels pour pouvoir les réduire dès la phase d'anticipation de la crise ou les gérer pendant la crise
- améliorer les circuits de décisions menant à l'alerte et à l'organisation des secours
- concevoir très à l'amont l'après-crise pour accélérer la phase de redémarrage vers un retour à la normale..

Contenu des débats

1- La panoplie d'outils performants pour se préparer à la crise est déjà très étendue mais ne mobilise pas suffisamment les élus et leurs populations

Le constat est partagé sur l'importance et la qualité des nombreux outils complémentaires mobilisables sur le territoire national, notamment depuis 2004, pour assurer la préparation, la vigilance, l'alerte et la gestion de crise :

Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) au niveau des communes, dispositifs ORSEC des préfectures et des préfectures de zone de défense et de sécurité pour coordonner et mobiliser tous les acteurs public et privés, plans de sécurité opérateurs rendus obligatoires depuis 2004 pour garantir le fonctionnement minimal des réseaux en période de crise (satisfaction des besoins prioritaires),

système intégré de vigilance et d'alerte météorologiques et hydrologiques (Météo-France, SCHAPI, SPC, Vigicrues), développement des retours d'expérience mis en ligne sur le portail ORSEC, DICRIM pour l'information des populations, mise en place d'un référent départemental inondation dans les DDT pour améliorer l'interprétation des phénomènes pendant la gestion de crise depuis 2011, modernisation du système d'alerte et d'information aux populations (SAIP), service APIC (avertissements pluie intense à l'échelle des communes)...

Sur les 30 dernières années, chacun s'accorde à dire que ces démarches ont permis de limiter les conséquences des inondations sur la santé humaine, avec un nombre de victimes, dû aux inondations, relativement faible au regard d'autres risques mortels (sécurité routière, accidents domestiques, feux d'habitation, par exemple). Toutefois, l'absence d'inondation de très grande ampleur ces dernières décennies vient modérer ce constat positif.

Par ailleurs, l'analyse des retours d'expérience montre les difficultés d'appropriation de ces outils par les populations concernées alors même que leur efficacité repose sur la mobilisation des populations. La préparation à la crise trouve en effet son efficacité dès lors que les élus et leurs administrés ont pu concrètement développer la conscience et la prise en compte des risques qu'ils encourent. Les moyens d'y parvenir ont été recherchés au cours de l'atelier.

2 –Un outil de partage du risque au plus près du territoire et des populations, le Plan Communal de Sauvegarde(PCS) a démontré son intérêt... à la condition qu'il soit ancré dans l'expérience pratique (opérationnalité)

Les PCS sont d'excellents outils car ils incitent, entre autres, les élus à identifier les secteurs potentiellement impactés, à définir des modalités d'organisation des mesures de sauvegarde comme, par exemple, prévoir des zones refuges.

Néanmoins, de nombreuses collectivités ne se sentent pas concernées et tardent à les mettre en place. Cette faible implication relève notamment du manque d'outils méthodologiques et des difficultés d'accès aux informations concrètes sur les vulnérabilités du territoire et les conséquences pratiques à gérer en cas de crise.

L'obligation de mettre en place un PCS sur la commune où un PPRi est approuvé reste abstraite en l'absence de passerelle ou de liens avec le contenu du PPRi. L'indicateur d'efficacité suivi par les services de l'État, reposant essentiellement sur un recensement quantitatif des PCS, ne permet pas non plus d'évaluer l'opérationnalité et la qualité de ces plans.

Les participants ont donc souhaité recenser les démarches qui pourraient permettre aux élus de mettre en place des PCS de qualité et opérationnels.

Les participants ont également identifié le problème de l'accès aux données relatives à la vulnérabilité des réseaux et des axes de circulation qui conditionnent fortement les possibilités de déploiement des secours. Les dispositifs ORSEC départementaux doivent pouvoir les identifier en surmontant les réticences des

opérateurs et en les incitant à faire preuve de plus de transparence sur la fragilité de leurs équipements. Ces informations sont aussi primordiales pour les communes dans le cadre de l'élaboration du PCS.

L'atelier propose également que PPR et PCS suivent un calendrier d'élaboration commun, basé sur un diagnostic territorial partagé du risque et permettant au maire de jouer pleinement son rôle de garant de la sécurité des populations. Le projet de loi Retailleau, en proposant de rendre les PCS obligatoires dès la prescription des PPR, permettrait (s'il était voté) d'aller dans ce sens.

Un accompagnement soutenu des collectivités par les services de l'Etat reste cependant nécessaire pour mobiliser les élus et répondre au besoin d'expertise technique et de soutien méthodologique en phase d'élaboration.

De plus, cet accompagnement permettrait de consolider le dispositif global de réponse de sécurité civile à l'échelle du département, le dispositif ORSEC en y facilitant l'intégration de ces plans locaux dans toutes leurs composantes. La coordination doit se faire aussi avec les outils de planification déployés par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS), les SDACR.

Enfin, l'atelier a également permis de souligner l'importance d'une coordination de la planification entre les communes voisines ou situées le long d'une même rivière. . En effet, si l'échelle communale constitue une première étape d'analyse pertinente, l'échelle de réflexion nécessite d'être étendue, et ce pour plusieurs raisons :

- la solidarité de communes voisines non inondées doit pouvoir être mobilisée (par exemple pour l'évacuation et le refuge des sinistrés)
- les impacts de l'inondation peuvent dépasser l'échelle de la commune lorsqu'un équipement commun est endommagé.
- l'inondation peut impacter simultanément ou progressivement plusieurs communes.
- l'organisation des communes en communautés de communes, la délégation de surveillance en matière d'inondation à un syndicat mixte font que la gestion de la crise peut devenir intercommunale.

La possibilité de mettre en place des PCS intercommunaux, ouverte par la loi de 2004, mériterait donc d'être mobilisée plus largement.

Les expériences locales réussies (IRMA à Grenoble, CYPRES en PACA, CEPRI à Orléans, EP Loire, Conseil Général d'Indre et Loire) permettent d'envisager une mutualisation des moyens et un accompagnement des collectivités par des structures situées à une échelle supra-communale.

La question se pose enfin de rendre des PCS inondations obligatoires sur des territoires non couverts par des PPR mais soumis à des inondations fréquentes.

3 – En parallèle des PCS, généraliser les exercices et les plans de mise en situation concrète pour développer la culture du risque

La mise en place d'exercices de simulation de crise pour tester l'opérationnalité des outils de planification des moyens de secours existant à différents niveaux, est indispensable à leur mise au point. Pour être opérants, ces exercices n'ont pas besoin d'être trop ambitieux et peuvent simplement tester le fonctionnement de la cellule de crise sans aller jusqu'à des évacuations massives de la population difficiles à réaliser. Plusieurs expériences en confirment l'intérêt, telles que sur la commune de Toulouse ou sur le bassin de la Meuse. Des guides méthodologiques seraient utiles à fournir aux maires.

La généralisation des Plans de Continuité d'Activité (PCA) permettrait de garantir une continuité des principaux services publics assurés par les collectivités pendant et après la crise (éducation, gestion des déchets...). Là encore, plusieurs expériences intéressantes se sont mises en place progressivement et pourraient être étendues.

Les opérateurs de réseaux ont déjà, depuis la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004, l'obligation d'élaborer des plans pour étudier la conséquence de différents scénarii de crise sur leur activité et s'organiser pour maintenir un fonctionnement le moins dégradé possible.

La mise en œuvre des Plan Familiaux de Mise en Sûreté (PFMS) dans les foyers les plus exposés dans le bassin de la Loire ont mis en évidence l'effet de « bascule psychologique » de ces plans. Ils permettent au citoyen de prendre conscience de son exposition réelle et lui donnent l'occasion de réfléchir par lui-même sur la manière d'adapter son comportement pour réduire sa vulnérabilité.

Au-delà de l'échelle familiale, l'implication des activités économiques et des services publics doit aussi être activée par la mise en place de Plans Particuliers de Mise en Sûreté dans les Etablissements Scolaires (PPMS) et de Plans d'Organisation et de Mise en Sûreté (POMS) dans les entreprises. Des guides méthodologiques ont notamment été développés par l'Etat en collaboration avec des associations oeuvrant sur le risque inondation, par les collectivités territoriales voire par des agences de l'eau.

4 – Développer la coopération entre acteurs pour rendre accessibles à tous les acteurs de la crise des informations dynamiques notamment dans le champ de la cartographie

L'atelier a permis de confirmer que les champs de la prévention des risques et de la sécurité civile étaient indissociables et qu'un continuum était nécessaire entre les acteurs en charge de ces différents domaines à tous les niveaux, y compris entre services de l'Etat.

De façon générale, un travail collaboratif est jugé nécessaire pour la mise en œuvre des différents outils de la gestion de crise : accompagnement des collectivités par les services de l'Etat pour l'élaboration des PCS, transmissions d'informations sur

les moyens de secours de la commune aux SDIS et préfectures, échanges de données entre opérateurs de réseaux, services de l'Etat et collectivités, observateurs locaux mais aussi syndicats de bassin versant qu'il conviendrait d'associer systématiquement au Centre Opérationnel Départemental (COD) à cause de leur bonne connaissance de l'aléa et, le cas échéant, des ouvrages de protection sur leur territoire. Le « référent départemental inondation » pourrait pour partie favoriser ces rapprochements.

Les Commissions Départementales des Risques Naturels Majeurs (CDRNM) et les Conseils Départementaux de Sécurité Civile (CDSC) pourraient, regroupés ou non, constituer des lieux de rencontre entre acteurs et assurer à la fois un meilleur partage de l'information et un suivi des actions mises en œuvre en matière de préparation à la gestion de crise.

D'autres lieux de coordination des acteurs ont été envisagés tels que les instances d'association des parties prenantes pour la mise en œuvre de la DI, pour réaliser des bilans réguliers sur les crises rencontrées et l'état d'avancement des démarches.

Le caractère transfrontalier de certains bassins doit inciter les contacts locaux et les échanges d'information entre les frontaliers riverains d'un même fleuve. La préparation des crues majeures dans ces bassins doit également conduire à rechercher l'appui des institutions européennes, notamment dans le cadre de la DI.

La mise au point d'outils cartographiques dynamiques de l'aléa inondation intégrant les enjeux impactés doit être menée de façon coordonnée avec des moyens interopérables, de façon à partager cette information primordiale pour l'anticipation de la crise.

Ainsi, la cartographie dynamique de l'aléa inondation, visée par le SCHAPI pour informer sur le temps de propagation de la crue et rendre compte des zones potentiellement inondées, nécessitera une forte coopération entre les services de prévision centralisés, les acteurs de la gestion de crise (SDIS et préfectures), les référents départementaux inondations, les opérateurs de réseaux et les acteurs locaux disposant d'une connaissance de terrain des phénomènes et surtout des enjeux potentiellement impactés. Pour y parvenir le SCHAPI a initié un travail de développement de la prévision des inondations.

Cependant, au-delà de la cartographie de l'aléa, il s'agit de pouvoir prédire les conséquences de la crue en termes d'enjeux impactés. A cette fin, on doit pouvoir utiliser et partager des données cartographiques sur la population, le type de bâtiments les enjeux sensibles (installations classées, hôpitaux, écoles, réseaux,...) et les mettre à jour. Ce projet ambitieux ne peut être efficace que s'il est coordonné pour éviter les doublons, les incohérences et qu'il puisse répondre aux besoins de tous les acteurs.

La cartographie prévue par la Directive Inondation répondra en partie à l'objectif d'une cartographie dynamique, dans la mesure où plusieurs périodes de retour seront cartographiées (événement fréquent, moyen et extrême) et où les enjeux seront localisés. Cette cartographie porte cependant sur les seuls TRI et ne donne pas a priori d'informations sur la vulnérabilité systémique du territoire.

5 – Généraliser les retours d'expérience pour « imaginer » les conséquences des inondations

Encore trop peu mobilisée, l'analyse des retours d'expérience contribue à une meilleure connaissance des conséquences des événements et permet de construire des expériences fictives. Ainsi, l'évocation d'événements passés est identifiée comme un outil intéressant pour renforcer la culture du risque et mobiliser élus et citoyens, servir de base à l'élaboration des plans et construire des exercices de simulations.

Une meilleure compilation des retours d'expérience sur des petits événements est à réaliser : l'Observatoire National des Risques Naturels pourrait y contribuer largement.

Dans le cadre de l'élaboration de scénarii pour des PCS ou des exercices de gestion de crise, des démarches anglo-saxonnes consistant à solliciter des écrivains, non experts du risque, pour « imaginer un scénario de crise » utilisé dans des exercices de simulation visent à développer les capacités de réaction des acteurs en dehors de leur propre modèle d'entraînement et à faire face à ce que d'autres ont imaginé pour eux.

6 – S'appuyer sur la connaissance locale pour développer vigilance et alerte notamment sur les crues à cinétique rapide

Avec la mise en place du Plan Submersions Rapides (PSR), l'Etat a engagé depuis 2011 une politique d'amélioration continue de la vigilance des phénomènes à cinétique rapide, notamment avec la mise en place du service «Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes» (APIC). Au niveau des phénomènes météorologiques en montagne, des progrès sont également attendus avec l'installation de radars en bande X.

L'Etat grâce à ses services et établissements experts, assure au travers des préfectures, l'information des communes. Les relations étroites entre les agents locaux de ces services experts et les agents des préfectures sont donc indispensables pendant la crise mais aussi en dehors de toute crise. Certains outils ou dispositifs mis en œuvre récemment comme les Web Conférences, associées à des informations techniques disponibles en cas de crise, par les services de Météo-France ou la mission de référent départemental inondation doivent avoir pour but de renforcer l'expertise pour améliorer l'information et l'alerte diffusées par les autorités. Il est important que les acteurs de la gestion de crise utilisent ces nouveaux outils et se les approprient tout en gardant bien comme principe qu'ils ne se substituent pas à des contacts directs et réguliers avec les experts.

Toutefois, sur les phénomènes d'inondations à cinétique rapide, il apparaît clairement qu'une connaissance centralisée n'est pas nécessairement la plus précise, ni la plus efficace, puisque les circuits de décision doivent être très courts. C'est pourquoi la surveillance de ces phénomènes par les services nationaux et les services locaux doit garantir un équilibre entre les deux. La mise en place d'observateurs locaux, valorisée dans le retour d'expérience de la tempête de 1999,

permettrait d'actualiser les informations diffusées au niveau central mais aussi de mieux orienter le déploiement des secours.

En parallèle à la mise en place d'observateurs locaux, certains territoires se sont spontanément équipés de moyens de suivi hydrologique pour compléter et/ou suppléer les systèmes nationaux. C'est le cas par exemple de la communauté d'agglomération havraise, de Saint-Étienne Métropole. La communauté de communes du Pays d'Aix et la commune de Toulouse ont mis en place un contrat avec des prestataires pour disposer d'informations météorologiques et hydrologiques actualisées très régulièrement. Elles peuvent aussi avoir la possibilité de contacter un expert pour obtenir des interprétations de phénomènes en temps réel. Généralement, ces systèmes de suivi sont associés à la mise en place d'équipes d'astreinte dans les services des agglomérations ou des communes concernées.

Aujourd'hui des collectivités sont en attente d'indications de la part de l'Etat sur la pertinence de la mise en place de ces outils de surveillance locaux dans des situations avec des temps de concentration très courts et sur les possibilités d'accompagnement technique et financier de l'Etat.

Une réflexion conjointe de l'Etat et des collectivités mériterait aussi d'être conduite sur la définition a priori de critères d'alerte (hauteurs de pluie, hauteurs d'eau, débits, lieux de mesure,...) et de la diffusion de ces alertes (maires de communes concernées mais aussi services de l'Etat, autorités,....

L'efficacité de la gestion de crise est liée aux échanges d'information sur l'événement autant verticaux (du terrain aux services de l'Etat locaux et nationaux et vice-versa) qu'horizontaux (échange d'information entre des communes voisines concernées ou non par le phénomène).

7 – Prendre la mesure des événements extrêmes

Le fonctionnement de la société actuelle repose sur un fonctionnement technologique sophistiqué qui rend la gestion des crises et la remise en état d'une complexité sans précédent dans l'histoire, dont la mesure en est donnée lorsque l'on projette la répétition des dernières grandes crues du Rhône, de la Seine ou de la Loire dans les grandes métropoles.

Une stratégie de gestion de crise en cas d'événement majeur s'avère nécessaire pour répondre aux grandes questions :

Faudrait-il évacuer les personnes situées en zone inondable et quelles en seraient les conséquences, sachant, par exemple, qu'une commune comme Vitry-sur-Seine a 6 fois moins de places dans les équipements communaux pouvant servir d'hébergements d'urgence, que d'habitants situés en zone inondable ?

Au-delà des premiers jours où des zones refuges pourront être sollicitées, quelles solutions de relogement temporaires pourraient être mobilisées ?

La gestion de crise devrait-elle se limiter à la sécurité des personnes, sachant que

l'évacuation de plusieurs dizaines ou centaines de milliers de personnes pourrait déjà constituer un énorme défi, ou faudrait-il également intégrer l'objectif de réduire les coûts des dommages et les temps de remise en état pour les équipements et les activités ?

Comment intégrer la durée de l'inondation et de la remise en état pour de tels événements ?

Un guide d'évacuation massive, actuellement en cours d'élaboration par le ministère de l'intérieur, pourrait permettre d'apporter certains éléments de réponse mais n'évitera pas la réflexion que doivent mener conjointement l'Etat et les collectivités territoriales pour planifier ces évacuations, de la décision d'évacuer au relogement des populations.

8 – Prévoir la gestion de post-crise dans la durée

Les derniers grands événements qui se sont produits à l'international (Australie, Japon...) de même que les récents événements marquants en France (Xynthia, Var) ont mis en évidence l'importance d'une gestion dans la durée, pour accompagner les sinistrés, restaurer l'économie des territoires, remettre en état les réseaux et refaire fonctionner les services publics.

Pour conforter cette solidarité et la maintenir dans la durée, la mise en place de missions d'appui opérationnel (MAO) dès le début de la crise et prolongées après celle-ci est à promouvoir. Ces missions doivent pouvoir intégrer différents spécialistes : assurance, associations, services sociaux, médicaux et psychologiques...

9 – Ne pas sous-estimer les difficultés pour mobiliser les citoyens

Les retours d'expériences post-crués réalisés après les derniers grands événements qui se sont produits en France ont tous mis en évidence que des situations graves voire dramatiques auraient pu être évitées si les populations avaient été sensibilisées et avaient su adapter leur comportement au risque.

Malgré l'obligation qui leur est faite depuis 2003, très peu de conseils municipaux communiquent effectivement sur les différentes actions entreprises au niveau communal sur les risques. La mobilisation des élus constitue donc un préalable pour une population plus résiliente. Elle se heurte cependant au renouvellement rapide des mandats électoraux. Une communication obligatoire des élus sur les risques après chaque élection pourrait maintenir la mobilisation, de même, que le renouvellement obligatoire des PCS tous les 5 ans.

Au-delà de l'information adaptée qui permet à chacun de réduire sa propre vulnérabilité (en aménageant son logement, en préparant son évacuation ou sa mise à l'abri...), une implication du citoyen dans des dispositifs locaux de surveillance

des phénomènes, d'information des populations et de secours, notamment sur les territoires exposés aux phénomènes à cinétique rapide, via la mise en place de réserves communales de sécurité civile (RCSC) a montré son efficacité en termes de vigilance et de réactivité face aux événements annoncés.

La mobilisation des associations de sinistrés est aussi une voie à mieux utiliser d'autant que le tissu associatif français est assez développé et que les sinistrés sont largement volontaires pour participer à cette culture du risque.

Si la nécessité de responsabiliser les citoyens est largement partagée, la question des outils à déployer reste sujette à débat. Plusieurs outils complémentaires pour renforcer la culture du risque ont été proposés sans que l'estimation de l'efficacité réelle de ces dispositifs soit vraiment possible. La réalisation de sondages ou questionnaires pour estimer le niveau d'information des citoyens et son évolution en regard des communications apparaît intéressante a priori, sa mise en œuvre doit être mesurée en raison des coûts et des résultats parfois mitigés.

Dans tous les cas, des rappels réguliers sont nécessaires en raison d'une grande capacité à l'oubli et de la mutation rapide des populations sur un territoire donné.

10 – Savoir communiquer en temps de crise

Lorsque la crise est là, l'information du public pose d'autres problèmes. Des brouillages dans la communication sont observés sur les réseaux sociaux qui véhiculent en masse rumeurs et fausses alertes. Le développement du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) pourrait intégrer des moyens permettant d'assurer une présence sur internet et dans les réseaux sociaux pour apporter directement au citoyen la bonne information et de faire taire les fausses rumeurs.

Au moment de la tempête Sandy aux USA, Facebook et Twitter ont été utilisés massivement par les citoyens et les autorités. Le gouvernement a également développé en partenariat avec Google un système de cartographie dynamique des zones de refuge avec les places disponibles. En Nouvelle-Zélande, un guide sur l'utilisation des réseaux sociaux en période de crise a été publié par le gouvernement.

Pour connaître l'évolution de la situation sur le terrain et déployer le plus efficacement possible les moyens de secours, en tenant compte notamment des axes de circulation coupés, la sécurisation des réseaux de communication est primordiale et impose une anticipation des défaillances :

- travaux en amont des opérateurs pour sécuriser leurs équipements
- mise en place de dispositifs de sécurisation de l'électricité pour les équipements sensibles (groupes électrogènes, batteries, panneaux photovoltaïques, éoliennes...)

- mise en place de moyens de communication alternatifs, par satellite ou par le réseau hertzien numérique. Le Conseil Général d'Indre-et-Loire a par exemple décidé de mettre en place des relais hertziens équipés par des batteries reliées à des panneaux photovoltaïques et des éoliennes, et de louer le réseau à un prestataire de service en cas de crise.

Par ailleurs, faire comprendre aux populations la distinction entre le temps de la vigilance et le temps de l'alerte est essentiel, même si la confusion (sémantique) est souvent entretenue sur certains sites d'information météorologique et dans les médias.

Cette distinction n'est cependant pas simple pour l' élu responsable car le moment où il faut passer de l'état de vigilance au déclenchement de l'alerte pose question. Déclencher l'alerte trop tôt ou trop souvent peut conduire à démobiliser la population le jour où le véritable risque survient et à engager inutilement des moyens de secours et donc des dépenses. A contrario, un déclenchement trop tardif peut être lourd de conséquences, du fait d'un délai insuffisant pour l'organisation des dispositifs individuels et collectifs de secours. C'est tout l'enjeu du bon usage de l'expertise dans la chaîne d'alerte et d'une manière générale, de la prise de décision en gestion de crise.

Premières propositions pour enrichir la SNGRI

Renforcer les outils d'anticipation des phénomènes et de leurs conséquences

Développer l'interopérabilité et l'homogénéité des bases de données sur les enjeux et les aléas ; développer une cartographie dynamique des zones potentiellement inondables en s'appuyant sur la cartographie DI et sur la démarche en cours du SCHAPI sur le développement de la prévision des inondations ; améliorer l'articulation entre systèmes de surveillance nationaux et locaux ; généraliser les « observateurs locaux » pour faire remonter de l'information sur la situation sur le terrain, notamment pour les crues à cinétique rapide.

Promouvoir en nombre et en qualité les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

Accompagner les communes dans l'élaboration de leur PCS en oeuvrant notamment pour leur intégration optimale dans le dispositif ORSEC départemental

Renforcer l'articulation entre outils de planification communale et supra-communale et développer les PCS intercommunaux. Veiller à leur intégration dans le dispositif départemental.

Améliorer l'articulation entre PPR et PCS via un système de co-élaboration dès la prescription du PPR, mutualiser les moyens et les méthodologies pour l'élaboration de ces plans

Rappeler l'obligation de tester les PCS par des exercices et promouvoir les exercices départementaux et zonaux qui font jouer les communes.

Impliquer le citoyen pour développer la culture du risque

Développer les outils interactifs de communication, généraliser les plans de continuité d'activités, les plans familiaux de mise en sûreté, les plans particuliers de mise en sûreté des établissements (PPMS) et les plans d'organisation et de mise en sûreté (POMS) des entreprises ; réfléchir sur le rôle des réseaux sociaux, promouvoir les réserves communales de sécurité civile.

Fournir des critères de décision pour passer de la vigilance à l'alerte

Renforcer la fiabilité des systèmes pour les crues rapides ; réfléchir au développement de systèmes de surveillance et d'alerte locaux ; sécuriser les systèmes électriques et de communication ; interdire la navigation dès les premiers débordements pour ne pas créer de sur-aléa.

Créer des missions d'appui opérationnel (MAO) pour gérer la post-crise dans la durée

Coordonner l'aide aux maires et aux collectivités afin d'accélérer le retour à la normale et assurer un accompagnement médical, social et psychologique des sinistrés dans la durée ; développer les retours d'expérience sur les petits événements ; inciter les sinistrés à intégrer la réduction de la vulnérabilité au moment de la remise en état.

Développer la coopération entre acteurs

Intégrer les acteurs « non traditionnels » dans la préparation à la crise (CG, EPTB, syndicats de bassin versants, associations...) ; renforcer les liens entre les acteurs de la prévention des risques et de la gestion de crise, notamment via les

commissions départementales des risques naturels majeurs (CDRNM) et les conseils de sécurité civile (CDSC), et en mobilisant le référent départemental dédié au risque inondations.